



Interrogation pour un divorce

Par **uina**, le **26/08/2011** à **13:57**

Bonjour, je suis française mariée à un brésilien depuis le 30 janvier 2010
Il a obtenu son visa long séjour le 28 juin 2010 le 28 juillet 2011 il a obtenu son
Premier titre de séjour d'un an aujourd'hui il veut divorcer il ne veut plus rester marié il veut
juste
Rester en France pour travailler tout en étant divorcé il travaille déjà depuis septembre 2010
Ma question est si nous divorçons est-ce que il lui sera retiré sa carte de séjour étant donné
qu'il souhaite juste rester en France pour travailler ou sera-t-il obligé de retourner au Brésil j'ai besoin
de savoir
Asser rapidement pour prendre une décision.
Merci.

Par **mimi493**, le **26/08/2011** à **14:20**

Retirer non, mais il ne pourra pas la faire renouveler en raison du mariage. Donc soit il arrive
à avoir une carte de séjour "salaré" (ce qui est de plus en plus dur et dépend du métier), soit
il devra retourner au Brésil

Par **uina**, le **26/08/2011** à **22:21**

Salut merci pour ton message mimi mais je ne sais pas trop quoi faire
Sa me fait chier qu'il me faut utiliser pour avoir son premier titre de séjour et que
Maintenant il veut divorcer et juste rester en France pour travailler mais

Normalement comme sa fait juste un an et 5 mois qu'ont ai marier il devrait lui retirer
Sa carte non ?
Merci de me repondre tout les conseils et avis sont les bien venu.

Par **mimi493**, le **26/08/2011** à **22:55**

Non, ne pas lui renouveler.

C'est la carte de résident qui peut être retirée, mais comme la carte de séjour ne dure qu'un an, il est plus simple et moins couteux de ne pas la renouveler en raison du mariage